



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2017-039

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2017

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2017-04-20-004 - Composition de la Commission des Elus de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. (2 pages)

Page 3

63-2017-04-14-004 - Délégation signature M. Philippe NICOLAS (DIRECCTE) dans le cadre des attributions et compétences de Mme la Préfète (4 pages)

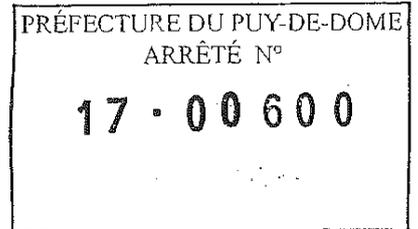
Page 6

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2017-04-20-004

Composition de la Commission des Elus de la Dotation
d'Equipement des Territoires Ruraux.

PREFET DU PUY-DE-DOME



DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DU CONTRÔLE BUDGETAIRE
ET DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

MCT

ARRÊTÉ

PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DES ELUS DE LA
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

La Préfète du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2334-37 et R2334-32 à R2334-35,

- VU les désignations effectuées par l'Association des Maires du Puy de Dôme et le courrier du 18 avril 2017,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les élus mentionnés en annexe sont nommés membres de la Commission des Elus de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en qualité de titulaire,

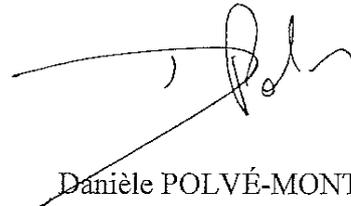
ARTICLE 2 : Le mandat des membres de la commission expire à chaque renouvellement général des conseils municipaux. Il cesse de plein droit lorsque les membres perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés,

ARTICLE 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme,

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

20 AVR. 2017

LA PRÉFÈTE



Danièle POLVÉ-MONTMASSON

**COMMISSION DES ELUS DE LA
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

REPRESENTANTS DES COMMUNES

Monsieur Jean-Marc BOYER Maire de Laqueuille	Monsieur Jean MICHEL Maire de Lapeyrouse
Monsieur Philippe DOMAS Maire de St Bonnet es Allier	Monsieur Jean-Pierre MUSELIER Maire de St Myon
Madame Myriam FOUGERE Maire d'AMBERT	Monsieur Simon RODIER Maire de St Bonnet le Chastel
Monsieur Sébastien GOUTTEBEL Maire de Murol	Monsieur Christophe SERRE Maire de Tauves
Monsieur Jean HOUILLON Maire de St Victor la Rivière	Monsieur Nicolas WEINMEISTER Maire de Sayat

REPRESENTANTS DES EPCI

Monsieur Jean-Paul BACQUET Président de la Communauté de Communes d'Agglo du Pays d'Issoire	Monsieur Gérard GUILLAUME Président de la Communauté de Communes Billom Communauté
Monsieur Tony BERNARD Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne	Monsieur Alain MERCIER Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
Monsieur François BRUNET Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy	Monsieur Florent MONEYRON Président de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier
Monsieur Jean-Claude DAURAT Président de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez	Monsieur Jean-Marie MOUCHARD Président de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge
Monsieur Lionel GAY Président de la Communauté de Communes du Massif du Sancy	Monsieur Pascal PIGOT Président de la Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté
Monsieur Eric GOLD Président de la Communauté de Communes Plaine Limagne	Monsieur Cédric ROUGHEOL Président de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2017-04-14-004

Délégation signature M. Philippe NICOLAS (DIRECCTE)
dans le cadre des attributions et compétences de Mme la
Préfète



PREFET DU PUY-DE-DOME

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

Arrêté n° DIRECCTE/2017/27
portant subdélégation de signature
de **Monsieur Philippe NICOLAS**
directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes
dans le cadre des attributions et compétences
de **Madame Danièle POLVÉ-MONTMASSON**,
 préfète du Puy-de-Dôme

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

- Vu** le Code de commerce ;
- Vu** le Code du tourisme ;
- Vu** le Code du travail ;
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;
- Vu** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ;
- Vu** le décret n° 2016-885 du 29 juin 2016 modifiant le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 26 novembre 2015, nommant Madame Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme (classe fonctionnelle II);

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Madame Danièle POLVÉ-MONTMASSON, préfète du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Philippe NICOLAS en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-00318 du 27 février 2017 de Madame la préfète du Puy-de-Dôme, portant délégation de signature dans le cadre de ses attributions et compétences à Monsieur Philippe NICOLAS directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et autorisant Monsieur Philippe NICOLAS à subdéléguer tout ou partie de cette délégation à un ou plusieurs agents des services placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 mars 2016 portant nomination de Madame Bernadette FOUGEROUSE en qualité de responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRETE

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Madame Bernadette FOUGEROUSE responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer au nom de la préfète du Puy-de-Dôme, à compter du 1^{er} mai 2016, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans les domaines de compétences prévus à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°17-00318 du 27 février 2017 susvisé et dans les conditions prévues à cet arrêté,

et en cas d'empêchement de Madame Bernadette FOUGEROUSE, la subdélégation de signature ci-dessus est donnée :

à :

- Madame Laure FALLET, directrice adjointe du travail

La signature des actes liés au traitement des recours gracieux et hiérarchiques reste cependant réservée au responsable de l'unité départementale.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude ROCHE, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du préfet du Puy-de-Dôme, au titre du décret n° 2001-387, tous actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs aux marques d'identification.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude ROCHE, la subdélégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur Patrick ROBINEAU, chef du département métrologie,
- Monsieur Romain BOUCHACOURT, chef de la subdivision Sud du département métrologie,
- Monsieur Frédéric MARTINEZ, chef de la subdivision Centre du département métrologie,
- Monsieur Frédéric FAYARD, chef de la subdivision Nord du département métrologie,
- Monsieur Philippe ENJOLRAS, chef de la subdivision Ouest du département métrologie.

Article 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° DIRECCTE/2016/75 du 7 novembre 2016.

Article 5 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Lyon, le 14 avril 2017

Pour la Préfète et par délégation

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a loop at the top and a tail at the bottom.

Philippe NICOLAS

